



SYNDICAT C.G.T DE L'U.E.S. VEOLIA EAU. GENERALE DES EAUX – BANLIEUE DE PARIS
LE CARILLON 5 Esplanade Charles De GAULLE 92 733 Nanterre Cedex
☎ : 01 55 23 40 44 ☎ : 01 55 23 40 47 FAX : 01 55 23 47 35
e-mail: cgtEAU-BAN@veoliaeau.fr
Forum: cgt-veoliaeau-bp.forumpro.fr
blog: cgtveoliaeau-bp.canalblog.com

Le 3 Novembre 2010

LE 8 NOVEMBRE

UNE JOURNEE DE MOBILISATION INDISPENSABLE POUR FAIRE AVANCER NOS REVENDICATIONS.

Le 8 Novembre 2010, le syndicat CGT appelle l'ensemble des salariés de la Banlieue de Paris à une grande journée de mobilisation et de grève pour faire entendre les revendications des salariés de l'entreprise.

Création d'une société dédiée qui permet à l'entreprise de restructurer sans que les salariés puissent faire jouer leurs droits.

Application à minima du statut inter entreprise et sous classification de nos métiers.

Perte de la prime de gestion.

Progression salariale limitée et progression professionnelle interrompue.

La liste des griefs à l'encontre de l'entreprise et sa direction est longue. Nous devons désormais nous mobiliser pour que nos droits et acquis soient respectés.

Ainsi, avec le syndicat CGT, nous appelons chaque salarié à cesser son activité professionnelle le 8 Novembre 2010 pour les revendications suivantes:

- **Garantie du maintien de tous les contrats de travail. Transformation des CDD présents dans l'entreprise en CDI dans la société dédiée.**
- **La société dédiée doit rejoindre la région Banlieue de Paris de l'UES Veolia Eau au 1er Janvier 2011, permettant donc, sans souci juridique, de maintenir l'ensemble des IRP existantes.**
- **Les Raccordements à l'accord inter-entreprises se font sur la base des métiers exercés actuellement et doivent prendre en compte le réel contenu des postes, les spécificités des métiers de la Banlieue de Paris et de la SADE.**
- **Tous les accords d'entreprise et d'établissement de la SADE Région Parisienne et de l'Établissement Banlieue de Paris de l'UES Veolia Eau doivent être transférés ou adaptés immédiatement à la Société dédiée et au nouvel accord inter entreprises.**
- **Création d'une prime de Gestion.**
- **Salaire minimum de 23 000 € net dans la société dédiée.**
- **Mesures d'accompagnement (congrés fin de carrière, indemnisation pour le départ, mesures spécifiques pour les départs à la retraite, création d'entreprise, mobilité, etc...).**

SIGNEZ LA PETITION PRESENTEE PAR LES ELUS CGT.

MOBILISEZ VOUS LE 8 NOVEMBRE.